

ce
sse
de
pa-
t ;
é-
at
er

contrait chez lui le marquis de l'ancien régime à côté du baron de l'empire, l'homme de la convention à la gauche de l'émigré, le soldat de la dernière victoire avec un abbé de Saint-Sulpice. Napoléon, Messieurs, discerna le jeune Forbin, et le nomma auditeur au conseil d'état. (1.)

u-
le
ar
ar
a-
l,
e-
ir
e
t.
e
ur
e
s-
-
t
e
s,
l
s

C'était pour un jeune homme de vingt-deux ans, héritier d'un grand nom et d'une grande fortune, vif, aimable, prompt d'esprit, c'était, dis-je, une préparation naturelle aux emplois les plus élevés de l'ordre administratif. Charles de Forbin n'avait plus qu'à suivre la pente facile du temps et de sa situation. Mais d'autres pensées roulaient au fond de son âme. Napoléon avait fait beaucoup pour la religion en lui rendant la liberté, une partie de ses monumens, et en lui assurant une dotation publique en échange de ses anciennes possessions ; mais alors même qu'il eut fait d'avantage, il n'eut apporté à la religion qu'un secours humain, utile sans être nécessaire, digne de reconnaissance, mais incapable de lui donner la vie. Dieu seul est la vie de la religion en la communiquant aux âmes, et il la communique aux âmes par d'autres âmes qui s'y dévouent, qui en deviennent l'expression par leur sainteté, l'organe par leur dévouement, la preuve vivante et populaire par leur autorité. Donner des âmes à la religion, voilà ce que les conquérans et les hommes d'état ne sauraient faire, et ce que fait tous les jours un pauvre prêtre en mettant les mains sur son cœur pour le sevrer des vaines joies du monde, et en les reportant purifiées sur le cœur des autres hommes, après les

(1.) Par suite d'une transposition, la note de la page 12 doit se trouver ici.